



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°5
Réunion du 3 octobre 2024

Animateur : M. SABANI (CD)

Présents : M. LE LOUET (CD) - BORDET (CD)

Assistes : Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3 ^{ème} vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	(base départ) 300,00 €
● Fumigènes	(base départ) 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 20/09/2024 au 26/09/2024					
Dossier N°58	26/09/2024	519111	FONTENAY AUX ROSES	Demande de modification d'installation pour toutes les rencontres à domicile pour la saison : - terrain synthétique	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°59	27/09/2024	549265	CHAVILLE FC	Nous informe de leur forfait général en : - U18 Féminines à 8	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe 1 en U18 Féminines à 8. Forfait après publication du calendrier et avant début du championnat de l'équipe 1 en U18 Féminines à 8 Amende 150€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°60	27/09/2024	527758	SEVRES FC 92	Nous informe d'un doublon match le 05/10/2024 : - Match de coupe de France - Match SENIORS Féminines D1	Etant donné que les rencontre de Ligue sont prioritaires, la 3CD reporte la rencontre ci-dessous au 02/11/2024. SENIORS FEMININES D1 du 05/10/2024 - n°28259661 SEVRES FC 92 1 / ASNIERES FC 1
Dossier N°61	30/09/2024	564859	ACADEMY FOOT PARIS CLICHY	Nous informe de leur forfait général en : - FUTSAL U13	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe 1 en FUTSAL U13. Forfait après publication du calendrier et avant début du championnat de l'équipe 1 en FUTSAL U13 Amende 150€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°62	01/10/2024	582624	F.B.A	Nous informe de leur forfait général en : - FUTSAL U15	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe 1 en FUTSAL U15. Forfait après publication du calendrier et avant début du championnat de l'équipe 1 en FUTSAL U15 Amende 150€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°63	30/09/2024	542423	JSC NANTERRE	Nous informe de leur forfait général en : - U16 D5 équipe 2 poule B	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe 2 en U16 D5 équipe 2 poule B. Forfait après publication du calendrier et avant début du championnat de l'équipe 2 U16 D5 poule B Amende 150€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°64	30/09/2024	563778	NEUILLY FC 92	Réception courriel de la ville de Neuilly-sur-Seine nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 05/10/2024 et le 16/11/2024.	La 3CD prend note et décide de reportée au 21 décembre 2024 la rencontre ci-dessous : FUTSAL U15 du 05/10/2024 – n°29729845 - NEUILLY FC 92 1 / ISSY FC 1 et décide d'inverser la rencontre ci-dessous : FUTSAL U15 16/11/2024 – n° 29729857 - NEUILLY FC 92 1 / FUTSAL PAULISTA 1 La rencontre devient FUTSAL U15 le dimanche 17/11/2024 à 15h00 - FUTSAL PAULISTA 1/ NEUILLY FC 92 1
Dossier N°65	01/10/2024	500561	NANTERRE ES	Demande de dérogation : - U16 D5 équipe 1 le samedi à 18h00 - U16 D5 équipe 2 le samedi à 18h00	Accord de la 3CD.
Dossier N°66	01/10/2024	512078	MALAKOFF USM	Nous informe de leur désengagement en : - U14 D5 équipe 2 - U18F à 8 - U16 D5 équipe 2	La 3CD prend note du forfait général de : - votre équipe 2 en U14 D5 équipe 2 poule A - votre équipe 1 en U18 Féminines à 8 - votre équipe 2 en U16 D5 équipe 2 poule B Forfait après publication du calendrier et avant début du championnat Amende 450€ (150€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°67	01/10/2024	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé : MATCH U16 D5 poule C- n°28425677 CHATILLONNAIS SCM 1 / FONTENAY AUX ROSES 1	CHATILLONNAIS SCM 1 : -1 point (0 but) FONTENAY AUX ROSES 1 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 1
Dossier N°68	01/10/2024	524007	LEVALLOIS SC	Demande dérogation horaire : - U14 D2 et D5 à 15h30 - U15 D1 à 17h30	Accord de la 3CD.

Dossier N°69	01/10/2024	540588	STADE Français	Nous informe d'un match de coupe Gambardella le 13/10/2024.	Suite au match de coupe Gambardella, La 3CD reporte au 3 NOVEMBRE 2024 la rencontre ci-dessous : U18 D2 du 13/10/24 – n°28384785 COURBEVOIE SPORTS 2 / STADE FRANCAIS 1
Dossier N°70	02/10/2024		3CD	Réception courriel de la ville de Ville d'Avray nous informant de la non-disponibilité des installations durant le mois d'octobre 2024 pour cause de travaux.	Suite au courriel, La 3CD inverse la rencontre ci-dessous : SENIORS D5 poule A du 06/10/2024 - n°28424134 VILLE D'AVRAY 2 / ECOLE JEAN MENDEZ 1 qui devient le dimanche 6 octobre à 15h30 au stade la Plaine SENIORS D5 poule A du 06/10/2024 - n°28424134 ECOLE JEAN MENDEZ 1/ VILLE D'AVRAY 2
Dossier N°71	02/10/2024		3CD	Réception courriel de la Ligue de Paris nous informant que l'équipe les PETITS PAINS 1 joue en coupe Nationale Futsal le 12 octobre 2024.	Suite au courriel de la Ligue de Paris, la 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous au SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024. FUTSAL D1 du 12/10/2024 - n°28261658 ISSY LES MLX FC 2 / LES PETITS PAINS 1
Dossier N°72	02/10/2024	509732	VOLTAIRE CHATENAY	Nous informe d'un match de coupe Gambardella le 13/10/2024.	Suite au match de coupe Gambardella, La 3CD reporte au 5 JANVIER 2025 la rencontre ci-dessous : U18 D4 du 13/10/24 – n°28389904 VOLTAIRE CHATENAY 1 / PLESSIS ROBINSON FC 2
Dossier N°73	02/10/2024		3CD	Réception courrier de la ville de Colombes nous informant de la fermeture du stade Fernand Hemon le 5 et 6 octobre 2024.	La 3CD reporte les rencontres ci-dessous : reportée à une date ultérieure U11 du 05/10/2024 – n°29740438- COLOMBES LSO 1 / SURESNES JS 4 U11 du 05/10/2024 – n°29741174 - COLOMBES LSO 1 / CLICHY S/SEINE 4 reportée au 27 OCTOBRE 2024 U16 D5 poule A du 06/10/2024 – n°28425239 - COLOMBES LSO 1 / GENNEVILLIERS CSM 2 SENIORS D4 du 06/10/2024 – n°28409932 - COLOMBES LSO 2 / VANVES STADE 2 Néanmoins vous avez la possibilité de vous mettre d'accord sur une autre date en week end ou semaine avant le début des matchs retours en passant par FOOTCLUBS avec accord du club adverse au plus tard le JEUDI 24/10/2024.

Dossier N°74	03/10/2024	511880	VILLE D'AVRAY	Forfait avisé : SENIORS D5 poule A du 06/10/2024 - n°28424134 ECOLE JEAN MENDEZ 1/ VILLE D'AVRAY 2	VILLE D'AVRAY 2 : -1 point (0 but) ECOLE JEAN MENDEZ 1 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé de l'équipe VILLE D'AVRAY 2
Dossier N°75	03/10/2024		3CD	Réception Extrait PV de la commission régionale des terrains et installations sportives du 01/10/2024 décidant : - émettre un avis défavorable à la demande de METRO TRANSPORT US concernant le stade de la CROIX DE BERNY N°3	Suite au retour de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives du 01/10/2024 concernant le STADE DE LA CROIX DE BERNY N°3 – NNI920020203, La 3CD demande au club de METRO TRANSPORTS US de trouver un terrain de repli jusqu'à nouvel ordre de la Ligue de Paris pour les rencontres du 05/10/2024 au 31/12/2024 en passant par FOOTCLUBS pour toutes les compétitions y compris le Foot Educatif.
Dossier N°76 FOOT EDUCATIF	03/10/2024	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé : U12 Espoir Poule A du 05/10/2024 – n° 29742690 BOULOGNE BIL. AC 2 / CHATILLONNAIS SCM 1	1er Forfait avisé de l'équipe U12 Espoir Poule A de CHATILLONNAIS SCM.
Dossier N°77	03/10/2024	524011	MONTROUGE GS	Nous informe d'un doublon de match le 06/10/2024.	La 3CD vous informe que la rencontre ci-dessous est reportée au <u>DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024.</u> CDM D1 n°28259531 du 06/10/2024 GS MONTROUGE – COURBEVOIE 5 Néanmoins vous avez la possibilité de vous mettre d'accord sur une autre date en week end ou semaine avant le début des matchs retours en passant par FOOTCLUBS avec accord du club adverse au plus tard le JEUDI 24/10/2024.

Dossier N°78	27/09/2024	3CD	Réception courriel de la ville de Vanves informant de l'indisponibilité du stade des Sports André Roche le dimanche 6 octobre 2024 suite à un meetind d'athlétisme.	<p>La 3CD prend note et reporte les rencontres ci-dessous :</p> <p><u>AU 5 JANVIER 2025</u> ANCIENS D5 du 06/10/2024 – n°28260837 - VANVES STADE 2 / SCEAUX FC 1</p> <p><u>AU 27 OCTOBRE 2024</u> U18 D3 du 06/10/2024 – n° 28385874 - VANVES STADE 1 / VILLE SENIORS D1 du 06/10/2024 – n° 28409560 - VANVES STADE 1 / NANTERRE ES 2</p> <p>Néanmoins vous avez la possibilité de vous mettre d'accord sur une autre date en week end ou semaine avant le début des matchs retours en passant par FOOTCLUBS avec accord du club adverse au plus tard le JEUDI 24/10/2024.</p>
-----------------	------------	-----	---	---

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.

